



Dossier d'inscription

Service Animation

Jeunesse Adamoise



Dossier valable sur toute la période pendant laquelle votre jeune fréquente le service jeunesse. Seul un document attestant que les renseignements sont exacts vous sera demandé chaque année.

Préstation et tarifs à conserver

Le service jeunesse de l'Isle Adam est un lieu d'accueil pour les jeunes Adamois âgés de 11 (entrée en 6ème déjà effectuée ou en cours pour le Pass Loisirs de juillet) à 17 ans. Le service jeunesse est ouvert sur toute l'année scolaire en périscolaire, les mercredis en après-midi, ainsi que pendant les petites vacances. Lors des grandes vacances d'été, le Pass-Loisirs est ouvert sur le mois de Juillet.

Ce dossier est à compléter pour toutes les activités du service jeunesse (périscolaire, mercredis, vacances scolaires, pass Loisirs).

Il est valable pour :

Périscolaire (Château Camus - 7 rue Chantepie Mancier) :

- GRATUIT
- Accès libre de 15h à 18h
- La salle ados est en accès libre et gratuit.
- Les jeunes peuvent profiter de différents espaces et activités : billard, baby-foot, salle informatique, jeux de société, PS5, aide aux devoirs etc.
- Le jeudi, place au sport ! Une séance d'une heure est proposée au gymnase de 17h à 18h. Pour participer, prévoir une tenue de sport, des baskets et une bouteille d'eau.

Mercredis (Château Camus - 7 rue Chantepie Mancier) :

- GRATUIT
- Accès libre de 13h30 à 18h
- Le programme des mercredis est élaboré avec les jeunes, afin de proposer des activités qui correspondent à leurs envies et à leurs idées à la salle ados ou au city de Balzac.
- Plusieurs projets peuvent également être mis en place au cours de l'année, autour de différents thèmes : ludothèque, intergénérationnel, sports, activités manuelles, etc.

Petites vacances scolaires et dernière semaine d'Août (5 Rue de l'abbé breuil) :

- Inscription à la journée de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h avec possibilité de déjeuner sur place (prévoir le repas).
- Tarifs : 2 euros la journée et 10 euros la journée "sortie" ou "intervenant extérieur"
- Un planning des activités ainsi qu'un formulaire de réservation sera distribué et mis en ligne sur le site de la commune 3 semaines avant le début des petites vacances.

Pass Loisirs en juillet (5 Rue de l'abbé breuil)

- Inscription à la journée de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h avec possibilité de déjeuner sur place.
- Tarif à la semaine en fonction du QF.
- Un planning des activités ainsi qu'un formulaire de réservation sera distribué et mis en ligne début juin.



Règlement de fonctionnement du service

- L'inscription devient définitive après retour de tous les documents dûment complétés, signés. Un jeune dont le dossier n'est pas complet peut se voir refuser l'inscription.
- Le Service jeunesse ne fonctionne pas comme un centre de loisirs. Il a été créé pour permettre aux jeunes de 11 à 17 ans de pouvoir profiter d'une activité jeunesse sur toute l'année. Les participants s'engagent à avoir une attitude correcte et à se conformer aux instructions des animateurs. Les jeunes, les animateurs et les parents s'engagent à respecter leur propre personne, les autres jeunes, les animateurs, les intervenants extérieurs, les parents, l'environnement/structure et le matériel utilisé. Tout jeune qui troublerait le bon fonctionnement des ateliers se verrait exclu sans aucun remboursement.
- Durant les ateliers, l'usage d'un téléphone portable, MP3 ou des consoles de jeux est strictement interdit, sauf consignes contraires données par les animateurs.
- Toute forme de violence morale ou physique sur un enfant ou un adulte est interdite.
- L'utilisation, la possession ou l'incitation à la consommation d'alcool ou de drogue est formellement interdite.
- Il est déconseillé d'apporter des objets de valeurs, le service jeunesse se décharge de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou casse.
- Pour certains ateliers une tenue particulière peut être demandée, elle sera confirmée lors de l'inscription. Un maillot de bain, une casquette/chapeau, des lunettes de soleil, de la crème solaire doivent toujours être en possession des jeunes, bouteille d'eau...
- Il est important que les jeunes prennent un petit déjeuner le matin avant les activités pour éviter tout problème de concentration, sentiment de fatigue, malaise et hypoglycémie. L'équipe pédagogique se réserve le droit d'adapter ou restreindre une activité ou sortie à un jeune si elle estime qu'elle pourrait nuire à sa santé d'une façon ou d'une autre.
- Des moments d'autonomie peuvent être accordés aux jeunes pendant les sorties. Ils seront bien sûr préparés avec des consignes sur le temps attribué, le point de rendez-vous, les informations pour contacter les animateurs et des groupes (de 3 minimum) seront constitués par les encadrants. Si des jeunes ne sont pas jugés capables de rester en autonomie avec un groupe, ils resteront avec les animateurs.
- En ce qui concerne les problèmes de santé des jeunes, les parents ou responsables légaux du mineur doivent fournir, sous enveloppe cachetée, les informations demandées concernant la santé de l'enfant : vaccinations, fiche sanitaire, certificat médical de non contre-indication sportive (les activités concernées seront précisées à l'inscription), ainsi qu'ordonnance si le jeune suit un traitement.

Service enfance - Castelrose

01.34.08.19.27

service.enfance@ville-isle-adam.fr

Service jeunesse

06.80.70.03.33

m.guedon@ville-isle-adam.fr

s.robinet@ville-isle-adam.fr



Fiche sanitaire de liaison à rendre au centre de loisirs ou à la salle ados

1/ Le dépôt de ce dossier complet est obligatoire pour valider l’inscription de votre enfant aux prestations choisies.

2/ Pour rappel : conformément au règlement de fonctionnement concerné « Pour toute inscription, les factures doivent être soldées ».

Si ces deux conditions ne sont pas remplies votre enfant ne pourra pas être accueilli au sein des structures communales.

Je souhaite :

☐ Télécharger moi-même mes factures sur le Kiosque Famille. Je renonce donc à l’envoi par voie postale.

☐ Recevoir ma facture par courrier.

Responsable 1

Père ☐ Mère ☐ Autre ☐

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél travail :

Profession : En activité : Oui ☐ Non ☐

Adresse mail :

Responsable 2

Père ☐ Mère ☐ Autre ☐

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél domicile : Tél travail :

Profession : En activité : Oui ☐ Non ☐

Adresse mail :

Situation familiale des responsables légaux

Marié(e)s ☐ Union libre ☐ Pacsé(e)s ☐ Divorcé(e)s ☐ Veuf(ve) ☐ Célibataire ☐

Lieu(x) de résidence de l’enfant : Responsable 1 ☐ Responsable 2 ☐ Alternée ☐

Autre :



Jeune

Nom : Prénom :

Collège fréquenté : Date de naissance :

N° de portable (du jeune) : Garçon ☐ Fille ☐

Renseignement médicaux

Vaccination : Les photocopies des vaccins à jours sont à fournir obligatoirement.
Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.
ATTENTION : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

Le jeune a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

☐ RUBÉOLE ☐ VARICELLE ☐ ANGINE ☐ COQUELUCHE ☐ OTITE
☐ SCARLATINE ☐ ROUGEOLE ☐ OREILLONS ☐ RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU

Le jeune a-t-il des difficultés de santé : (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez les dates et les précautions à prendre :
.....
.....
.....

Recommandations utiles des parents :
Votre enfant porte-t-il : ☐ des lentilles ☐ des lunettes ☐ des prothèses auditives ☐ des prothèses dentaires

Autorisations diverses

Je soussigné(e) [nom – prénom]

1) M'engage à être redevable des factures du Service jeunesse et Pass-Loisirs
Si vous n'avez pas fait calculer votre quotient familial merci de fournir les pièces au service enfance (liste des documents téléchargeable sur le site de la ville)

2) Atteste sur l'honneur que mon enfant sait nager, l'autorise à fréquenter les bords de l'étang, les piscines ou rivières.

3) Autorise :

Mon enfant à partir seul à la fin des activités du matin : OUI ☐ NON ☐
Mon enfant à partir seul à la fin des activités de l'après-midi : OUI ☐ NON ☐

4) ☐ Déclare avoir pris connaissance et m'engage à respecter le règlement de fonctionnement des prestations jeunesse (11/17 ans)



Droit à l'image

Autorise la prise de vue et la publication des images sur lesquelles notre enfant apparaît ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) par la mairie de l'Isle-Adam et représentée par Monsieur le Maire, Sébastien PONIATOWSKI. Nous reconnaissons avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite pour les usages suivants : Publication dans le journal de la ville « Regards », exposition photos, anniversaire, sorties, séjours..., site internet de la commune et réseaux sociaux. Si nous recevons des photos ou des films, nous nous engageons à les utiliser uniquement dans le cadre d'un usage familial. Nous reconnaissons également que les utilisations ne peuvent porter atteinte à notre vie privée et plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Ces prises de vues ne seront pas exploitées dans un but commercial.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

OUI ☐ NON ☐

Fait à Le : / /

Signature “lu et approuvé” du jeune :

Signature “lu et approuvé” du responsable :

